

L'enseignement de la philosophie aujourd'hui et demain.

Régionale de Bordeaux.

Le texte ci-dessous propose une synthèse (établie par Valérie Bonnet) d'une réunion de bureau du 28 mai 2016 et des échanges sur une liste de diffusion spécifiquement dédiée à la réflexion sur l'enseignement de la philosophie.

L'apport de la philosophie en classe terminale.

On note un hiatus entre l'attente des élèves, leur appétence pour la philosophie et le travail qu'ils fournissent dans l'année, qui semble manifester parfois une certaine déception à l'égard de la matière. Certains élèves s'attendaient à des débats et sont déroutés par un cours de philosophie qui peut leur apparaître comme une succession d'avis d'auteurs sur un sujet. Il est difficile de leur faire comprendre qu'il s'agit de pensées réfléchies, argumentées dont le but est de nourrir leur propre réflexion. Le rapport aux auteurs est d'autant plus difficile que leur langue est souvent difficilement accessible. C'est particulièrement vrai pour les élèves des séries technologiques qui manifestent un réel intérêt pour la philosophie en cours, mais n'ont pas le courage ou refusent de faire les exercices demandés, non pas qu'ils ne rendent jamais leurs devoirs, mais ils les font rarement sérieusement, ce que nous pouvons vérifier lors des devoirs en temps limité que la plupart des élèves de ces séries font en 2h, voire moins. Le cours de philosophie place en fait les élèves dans une situation paradoxale, toutes séries confondues : ils doivent produire une pensée propre, et non réciter un cours ou appliquer mécaniquement une méthode, mais cette pensée sera notée. Le résultat est qu'une partie des élèves s'efforcent de dire ce qu'ils croient qu'on attend d'eux (ils récitent donc leur cours ou compilent des auteurs) et une autre se contente d'asséner ses opinions, confondues avec une pensée personnelle.

La philosophie dans les séries technologiques

Face aux difficultés des élèves à accomplir les exercices demandés, particulièrement dans les séries technologiques où les élèves présentent souvent des difficultés dans la maîtrise de la langue et de la culture, il est tentant de considérer qu'il serait plus sage de proposer d'autres exercices, oraux notamment : les élèves ont des difficultés avec la langue écrite, mais aussi avec le raisonnement car ils peinent à distinguer argument et simple affirmation ou encore argument et exemple. Or nous n'avons pas le temps en 2 h en classe entière le plus souvent durant à peine 9 mois de leur faire surmonter ces difficultés. Ainsi une épreuve orale, où ils pourraient approfondir leur raisonnement, aiguillé par les questions de l'examineur, leur rendrait davantage justice. On peut toutefois formuler quelques objections :

1. objection matérielle sur la difficulté à organiser de tels oraux eu égard au faible nombre d'examineurs par rapport au nombre d'élèves.
2. Cela peut revenir à les dévaloriser en leur proposant une épreuve qu'eux-mêmes pourraient considérer comme au rabais (c'est d'ailleurs souvent ainsi qu'ils considèrent leur épreuve d'histoire qui est très facile en comparaison des autres séries). L'épreuve de philosophie, comme de français en première, les considère égaux en raison avec leurs camarades des séries générales (mais ne prend pas en compte leurs difficultés linguistiques et autres). On peut évidemment répondre à cette objection que l'épreuve actuelle ne les valorise guère car les notes y sont basses et que, de surcroît, faute de les amener au niveau souhaité, nous adaptons la notation, de sorte que les notes, même basses, sont en fait surévaluées.

3. Proposer une épreuve orale parce que les élèves ont trop de difficultés à un goût de renoncement. La philosophie devrait, pour les élèves, être l'occasion de s'entraîner et de progresser à l'écrit, si on parvient à leur proposer des exercices adaptés.
4. Il faudrait une forme d'épreuve orale adéquate à la philosophie : il ne pourrait s'agir d'une récitation de cours comme ce peut être le cas dans d'autres matières. Ce ne peut être qu'un sujet de réflexion, mais s'il s'agit de reproduire à l'oral les sujets de l'écrit, il n'est pas sûr que les élèves y gagnent : ils seront tout aussi seuls qu'à l'écrit devant leur brouillon et n'auront pas nécessairement l'aisance orale pour s'exprimer de manière précise à partir de leurs notes, sans parler des difficultés matérielles là encore : durée d'un tel oral dont le temps de préparation serait nécessairement long, nombre de sujets requis... Si nous prenons modèle sur l'oral de rattrapage, il n'est pas sûr que nous réussissions à passionner les élèves avec l'étude d'œuvres suivies.

Il faudrait donc une épreuve orale d'un type nouveau qui permette la réflexion philosophique, tout en évitant les écueils précédemment listés.

Une possibilité consisterait à faire travailler les élèves pendant l'année sur un dossier, un mini mémoire sur un sujet de leur choix, accepté par le professeur, sur le modèle peut-être de ce que font les élèves en DGEMC¹. Ce modèle a plusieurs avantages :

1. il incite les élèves à s'investir en cours d'année
 - a) puisqu'ils ont choisi un sujet qui doit les intéresser, mais en lien avec les notions étudiées en cours,
 - b) et qu'ils présenteront ce dossier à l'examen.
2. Le traitement demandé peut inclure l'obligation de montrer en quoi le sujet choisi pose problème et à en proposer un traitement dialectique, autrement dit, il peut-être authentiquement philosophique.
3. Cela demande un travail écrit, mais encadré, donc davantage à la portée des élèves,
4. et tout de même une soutenance orale qui leur permette de défendre leur travail écrit.

Cette proposition se heurte néanmoins elle aussi à des objections :

1. chaque professeur devra encadrer toute sa classe, ce qui risque d'aboutir à un encadrement très faible pour les classes très chargées, à moins d'obtenir au moins une heure dédoublée obligatoire qui serait justement dévolue à la préparation de dossier.
2. La véritable objection est la suivante : une telle épreuve s'inscrit dans la tendance à demander aux élèves de travailler par projet, i.e. de faire des recherches qu'ils présenteront ensuite à l'oral, à partir d'un support écrit (les élèves de séries technologiques présentent déjà des projets de ce type en 1^{re} et terminale, ceux de séries générales également avec les TPE en 1^{re}). Ce genre de projet les rassure, précisément parce qu'il leur donne l'impression de ne pas avoir besoin de réfléchir : ils passent (perdent) énormément de temps en recherche d'informations sur internet, qu'ils copient – collent, se souciant au dernier moment, et encore, d'intégrer ces informations dans une réflexion personnelle. Le risque est d'aboutir à une jolie présentation sans une once de réflexion (à quoi on peut cependant rétorquer que l'absence de réflexion est déjà présente dans nombre de copies de bac, sans jolie présentation pour compenser).

En résumé, si l'on souhaite passer d'une épreuve écrite à une épreuve orale, deux formes ont paru souhaitables : une leçon suivie de questions ou la soutenance d'un petit mémoire préparé dans l'année. Dans les deux cas, l'épreuve est exigeante, permet une problématisation et une construction de la pensée, préalablement rédigée.

¹ En Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain, spécialité de série L, les élèves préparent un dossier sur un thème de leur choix validé par leur professeur et le soutiennent à l'oral devant un examinateur extérieur.

On peut aussi souhaiter conserver une épreuve écrite, soit pour des raisons d'organisation ou parce que l'on considère qu'il est important que les élèves continuent à produire des écrits assez longs et structurés. Mais les élèves des séries technologiques auraient besoin d'être davantage guidés par des consignes précises que ce soit pour la dissertation ou pour le texte puisque le temps imparti à notre matière ne permet pas de les entraîner suffisamment.

Le sujet de dissertation pourrait être guidé par des consignes. Ces consignes pourraient être des rappels formels comme c'est le cas de la question 1 du sujet texte (présentez la thèse du texte et les étapes de l'argumentation) : on pourrait rappeler que l'introduction doit montrer en quoi le sujet pose problème, évoquer les difficultés qu'il soulève, les contradictions auxquelles il confronte, que chaque partie doit comporter au moins 2 paragraphes avec un argument précisément formulé et un exemple ou un auteur pour le développer ainsi qu'une transition vers la partie suivante. On pourrait aussi proposer des questions spécifiques au sujet proposé (comme la question 2 du sujet texte), lui suggérer des distinctions conceptuelles pour le guider dans sa réflexion.

Pour le sujet texte, il faudrait plus de questions, plus précises. En question 3, on pourrait demander aux élèves d'imaginer un dialogue entre deux interlocuteurs en désaccord sur la thèse du texte.

On pourrait aussi envisager un 3^e sujet différent, le dialogue évoqué précédemment par exemple ou encore une citation à justifier puis critiquer.